

Procès-verbal :
CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 25 FEVRIER 2026

L'an **deux mille vingt-six**, le mercredi 25 février à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vendredi 20 février 2026, s'est réuni à Blaincourt-lès-Précy en séance publique ordinaire sous la présidence de **Monsieur DEQUIN Mickaël**, Maire de la Commune.

Présents : **Messieurs DEQUIN Mickael – DEBOURGE Guillaume – NEDELEC Claude**
BOCAGE Jacques – FERNANDEZ Thierry
Mesdames BONNEAU Geneviève – LOBEL Nadège – BLATGE Caroline

Absents excusés : **Mr FLAMANT Pascal**
Mesdames PARMENTIER Carole – LENAIL Carole – FRANCOZ Muriel

Absents : **Messieurs CORBEL Patrick et MIGNARD Oswald – Madame FOSSIER Laëtitia**

Pouvoirs : **Mr FLAMANT Pascal a donné son pouvoir à Mr DEBOURGE Guillaume**
Mme FRANCOZ Muriel a donné son pouvoir à Mme BONNEAU Geneviève
Mme LENAIL Carole a donné son pouvoir à Mme LOBEL Nadège

Secrétaire de séance : **Mr FERNANDEZ Thierry**

1 – Approbation du procès-verbal de la réunion du 12 janvier 2026.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de passer au vote.
Proposition adoptée à l'unanimité.

2 – Rectification de la délibération DB2026.08 : autorisation d'entamer le budget d'investissement 2026, à hauteur de 25% des dépenses d'investissement inscrites au budget 2025, moins le remboursement du capital (courrier de la préfecture).

*Lors du dernier conseil municipal du 12 janvier 2026, **Monsieur le Maire** avait demandé l'autorisation aux membres présents d'entamer le budget d'investissement 2026, à hauteur de 25 % des dépenses d'investissement inscrites au budget 2025, moins le remboursement du capital.*

*Le montant des dépenses inscrites au budget 2025 s'élevait à 261 760.00 €.
Le remboursement du capital s'élevait à 33 462.00 €*

*Le montant total des dépenses d'investissement 2025 s'élevait donc à 228 298.00 €
Les dépenses d'investissement 2026 susceptibles d'être payées jusqu'au vote du budget s'élevaient à 57 074.50 €*

Monsieur le Maire demande aujourd'hui l'autorisation aux membres présents de rectifier la délibération N° DB2026.08 car elle comporte une erreur dans les montants reportés qui a été notifiée par la Préfecture de l'Oise.

En effet, le montant des dépenses inscrites au budget 2025 s'élève à 261 760.00€, auquel il convient de déduire les restes à réaliser de 2024 à hauteur de 26 729.00 € (dette au SE60 réglée en deux annuités égales en 2024 et 2025). Ce montant n'avait pas été déduit.

La rectification étant faite, le montant des dépenses inscrites au budget 2025 s'élève donc à 235 031.00 €. Le remboursement du capital s'élève à 33 462.00 €

Le montant total des dépenses d'investissement 2025 s'élève donc à 201 569.00 €
Les dépenses d'investissement 2026 susceptibles d'être payées jusqu'au vote du budget s'élèvent à 50 392.25 €

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de passer au vote.
Proposition adoptée à l'unanimité.

3 – Demandes de subventions 2026 auprès des différents financeurs (DETR et département).

A – Réfection de la voirie communale Route de Crouy-en-Thelle.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que les violents orages du 1er mai 2024 ont provoqué de gros dégâts sur la route de Crouy-en-Thelle (arrachage partiel d'enrobé lié au ruissellement des eaux). Suite à ces violents orages, de nombreux nids-de-poule se sont formés et des parties du revêtement se sont détachées.

Il rappelle également que la commune est responsable de l'entretien de ses routes et qu'il est urgent de refaire cette portion pour assurer la sécurité des usagers.

Monsieur le Maire demande aux membres présents l'autorisation de solliciter une subvention au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux versée par l'État) ainsi qu'au département.

Il présente à l'assemblée un devis réalisé par l'entreprise SDATP pour un montant de 67 725 € HT. Il précise que ce projet pourra être financé en partie par le Conseil Départemental à hauteur de 35 % et en DETR à hauteur de 45 % du montant HT.

Soit :

Pour un montant prévisionnel HORS TAXES de	67 725.00 €
Subvention du département à hauteur de 35 %	23 703.75 €
Subvention DETR à hauteur de 45 %	30 476.25 €
Autofinancement commune	13 545.00 €

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de passer au vote.
Proposition adoptée à l'unanimité.

B – Terrassement et aménagement d'un parking communal Rue des Sablons.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la Rue des Sablons est le seul axe reliant le Chemin du Rocron, l'impasse Mouravtzeff et les Carrières au Centre Bourg. Cette rue est étroite et de nombreux habitants stationnent leurs véhicules le long des trottoirs, causant des problèmes de circulation. Ces stationnements sur la chaussée génèrent également un problème de sécurité pour le passage des services de secours et des bennes à ordures ménagères.

Le projet est de créer un parking au niveau du 14 Rue des Sablons pour permettre aux riverains de stationner leurs véhicules et libérer la voie publique pour une circulation en double sens plus fluide.

Monsieur le Maire demande aux membres présents l'autorisation de solliciter une subvention au titre de la DETR ainsi qu'au département pour le terrassement et l'aménagement de ce parking. Il présente à l'assemblée un devis réalisé par l'entreprise Terre & Tech Terrassement pour un montant de 6 400 € HT. Il précise que ce projet pourra être financé en partie par le Conseil Départemental à hauteur de 35 % et en DETR à hauteur de 45 % du montant HT.

Soit

Pour un montant prévisionnel HORS TAXES de	6 400.00 €
Subvention du département à hauteur de 35 %	2 240.00 €
Subvention DETR à hauteur de 45 %	2 880.00 €
Autofinancement commune	1 280.00 €

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de passer au vote.

Proposition adoptée à l'unanimité.

C – Création d'une fresque sous le préau de l'école/périscolaire.

Monsieur le Maire explique aux membres présents que la peinture du mur sous le préau de l'école est vieillissante et qu'elle aurait bien besoin d'être refaite.

L'idée est de créer une fresque murale d'environ 60m² pour recouvrir le mur du fond. Il s'agit d'une fresque représentative des 4 saisons. Cette fresque transformera le mur actuel en un support d'apprentissage permanent. Elle permettra d'améliorer le cadre de vie de l'école et du périscolaire et d'égayer l'espace en apportant de la couleur. C'est un réel projet collaboratif, fédérateur et inclusif avec la participation des enfants.

Monsieur le Maire demande aux membres présents l'autorisation de solliciter une subvention au titre de la DETR. Ce projet n'est pas éligible aux aides du Conseil départemental.

Il présente à l'assemblée un devis réalisé par le graffeur professionnel WK CUSTOM pour un montant de 4 750.00 € HT.

Il précise que ce projet pourra être financé en partie par la DETR à hauteur de 45 % du montant HT.

Soit

Pour un montant prévisionnel HORS TAXES de	4 750.00 €
Subvention DETR à hauteur de 45 %	2 137.50 €
Autofinancement commune	2 612.50 €

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de passer au vote.
Proposition adoptée à l'unanimité.

D – Remplacement du portail de l'école / périscolaire.

Monsieur le Maire explique aux membres présents que le portail de l'école est ancien et usé et que le personnel de l'école et du périscolaire rencontre des difficultés lors de l'ouverture et de la fermeture. De ce fait, il présente un problème de sécurité pour les enfants. L'impératif premier est la sécurité des enfants et du personnel pour éviter des risques d'intrusion ou de fugue. Il s'agit plus précisément de respecter les directives de sécurité actuelles liées au Plan Vigipirate renforcé.

Monsieur le Maire demande aux membres présents l'autorisation de solliciter une subvention au titre des aides du département pour le remplacement du portail de l'école/périscolaire. Il présente à l'assemblée un devis réalisé par l'entreprise ADEQUATE FERMETURE CASEO pour un montant de 3 283.21 € HT. Il précise que ce projet pourra être financé en partie par les Aides du Département à hauteur de 35 % du montant HT.

Soit

Pour un montant prévisionnel HORS TAXES de	3 283.21 €
Subvention Département à hauteur de 35 %	1 149.12 €
Autofinancement commune	2 134.09 €

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de passer au vote.
Proposition adoptée à l'unanimité.

4 – Questions et affaires diverses.

A – **Madame BLATGE** Caroline demande où nous en sommes pour la validation du PLU.
Monsieur le Maire confirme que le Commissaire Enquêteur a émis un avis favorable. Il mentionne également que la Mairie a répondu via le Commissaire Enquêteur à toutes les questions posées par les habitants de la commune durant l'enquête publique. L'approbation définitive du PLU se fera lors d'un conseil municipal programmé le lundi 2 mars 2026.

B – **Madame BLATGE** Caroline fait état de nombreux commentaires positifs suite à la mise en service des nouveaux panneaux STOP sur le RD44.
Monsieur le Maire en profite pour confirmer que les réflexions se poursuivent concernant le RD44, le stationnement des véhicules et l'analyse des sens de circulation dans les rues du village.

La séance est levée à 20h25.